

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200618-023

du 18 juin 2020

n°023

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelynne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Corine FARINEAU, Sophie GUEGUEN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Amine MESSAOUDENE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Désamiantage des sols, pose des revêtements de sols ou faux-plafonds dans les écoles maternelle Léo Lagrange, école élémentaire d'Antoigné et élémentaire Lakanal

Il est nécessaire de procéder au désamiantage et au changement des revêtements de sol ou faux-plafonds des écoles maternelle Léo Lagrange et élémentaires d'Antoigné et Lakanal.

Il convient de lancer la consultation pour la passation de marchés selon une procédure adaptée pour la réalisation des travaux décomposés en 2 lots.

* * * * *

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU l'article L.2122 – 21 - 1 du CGCT autorisant le maire à signer un marché sur la base de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux à venir, pour un montant prévisionnel de 396 000 € TTC, ainsi que toutes les pièces relatives à leur mise en œuvre :

Marché à procédure adaptée (MAPA) :

Lot	Nature	Estimations € TTC
1	Désamiantage	240 000 €
2	Revêtements de sols-faux-plafonds	156 000 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200618-023

du 18 juin 2020

n°023

page 2/2

Les dépenses pour les écoles Antoigné et Lakanal seront mandatées sur les imputations 212.11/2313/5200 et 212.17/2313/5200 et les dépenses pour l'école Léo Lagrange seront mandatées sur l'imputation 213.12/2313/4500/OP125.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER